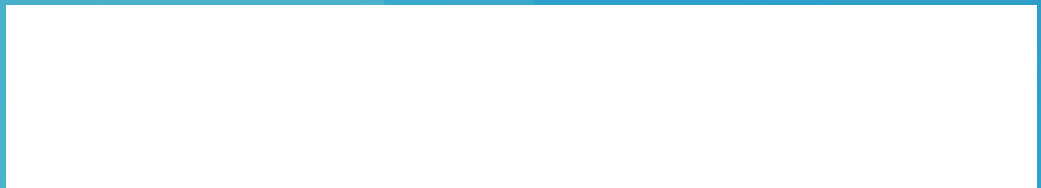


Collecte en porte-à-porte des

# ENCOMBRANTS



**UNE COLLECTE ANNUELLE  
DES ENCOMBRANTS  
est organisée dans votre commune le**



Vos encombrants sont à sortir la veille au soir de votre date de collecte, sur le trottoir. Soyez vigilant. Vos encombrants ne doivent pas gêner la circulation automobile et le passage des piétons.

**Un doute ? Une question ? Un seul numéro : 02 37 64 82 00 / Tapez 2**

## LES CONSIGNES



→ Ferraille, tapis, tentures, petits objets divers (balais, peluche, jouets, parasol), planche, objet en plastique, vaisselle et tout type de déchets inertes. Radiateur, vélo, revêtement de sol...



→ LE MOBILIER ET LA LITERIE SONT ACCEPTÉS. Toutefois si vous les déposez dans les déchetteries possédant la filière éco-mobilier (Brezolles ; Châteauneuf-en-Thymerais ; St Lubin-des-Joncherets), vous leur donnerez une seconde vie !



→ LES DÉCHETS VALORISABLES  
Tous les appareils électriques et électroniques (les DEEE) : ils sont à déposer en déchetterie ou dans les bornes mises à votre disposition dans les grandes surfaces.  
Les textiles d'habillement ; Les livres ; Les déchets verts



→ LES ORDURES MÉNAGÈRES, gravats, faïence (lavabo, bidet, carrelage, bac de douche...) déblais, huiles, déchets inflammables et/ou explosifs, pneumatiques, déchets de soins, déchets liquides, batterie...



→ OBJETS DE PLUS DE 60 KG

